



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 14 octobre 2015

Communiqué de presse

Ouverture d'une campagne de pêche au oursins blancs

Sur proposition du Comité Régional des Pêches Maritimes de la Martinique, le Préfet de la Martinique a décidé de l'ouverture d'une campagne de pêche aux oursins blancs **pour les seuls professionnels autorisés les matinées du lundi 26 et du mardi 27 octobre 2015.**

Afin de tenir compte également des résultats de la prospection effectuée et dans un souci de gestion durable de cette ressource convoitée et à forte valeur ajoutée, **cette ouverture ne sera effective que dans le Nord et le centre du littoral de la Martinique.** En effet la pêche aux oursins blancs demeurera fermée dans le sud de l'île de la Martinique dans une zone maritime comprise entre le Cap Salomon et la Pointe Ducassous.

Les marins pêcheurs souhaitant participer à cette campagne de pêche sont invités à se rapprocher du Comité Régional des Pêches afin d'y retirer leurs autorisations de pêche et ce **jusqu'au mercredi 21 octobre au matin dernier délai.**

Il est rappelé que la pêche aux oursins blancs ne sera possible que pour les seuls marins pêcheurs professionnels détenteurs de cette autorisation et que toute infraction à l'arrêté préfectoral pris pour la mise en œuvre de cette campagne est susceptible d'une verbalisation par les services de l'État qui seront en charge du bon respect de cet arrêté.

PJ : Carte de la zone d'interdiction de pêche des oursins blancs

Contact réservé aux médias :

Nicolas CHOMARD 06-9696-49-00

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1

Annexe I

PECHE DES OURSINS – CAMPAGNE OCTOBRE 2015

Pêche des oursins interdite au Sud de la Martinique
entre le Cap SALOMON (Anses d'Arlet)
Et jusqu'à la Pointe DUCASSOUS (Vauclin)
(Zone hachurée en rouge)

